



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBERATION N° 2023/41

OBJET : DÉNOMINATION DE LA NOUVELLE RUE DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION COOPARTOIS

L'an deux mille vingt-trois le neuf du mois de Juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 2 Juin 2023, affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI – Françoise LAGACHE – Patrick HELLER – Emilie BOSSEMAN – Christian CONDETTE - Monique CAULIER – Lydie RUSINEK – Jean-Marie DERUELLE – Daniel KANIA - Maria DOS REIS - André RUCHOT – Vincent VANDEN TORREN – Corinne DUTEMPLE – Nicolas COUSSEMENT – Valérie INVERSIN – Anne-Sophie OSINSKI – Mélissa DEMERVAL – Pauline DETOURNAY – Alice MOCHEZ-HUYS – Mathilde BETRAMS – Alexis LEGRAND – Sébastien HOGUET

Etaient excusés :

Monsieur Olivier SOLON qui a donné procuration à Madame Alice MOCHEZ-HUYS
Madame Véronique MORTKA qui a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES
Monsieur Rachid DERROUICHE qui a donné procuration à Monsieur Daniel KANIA
Monsieur Bruno DESRUMAUX qui a donné procuration à Madame Françoise LAGACHE
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Emilie BOSSEMAN

Monsieur Alexis LEGRAND est élu secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'opération urbaine qui sera réalisée par la Société COOPARTOIS sur l'ancienne plaine de jeux de la Fosse 5, il convient de dénommer la nouvelle voie de desserte des 9 logements en accession à la propriété et des 12 parcelles libres de constructeurs, situées entre le boulevard Faidherbe et la rue Robespierre.

Le conseil municipal,

- Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le décret n° 94-1112 du 19 Décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles,

Après avis favorable de la commission « Prévention – Médiation – Sécurité – Renouvellement Urbain – Travaux – Gestion du Patrimoine – Urbanisme – Cadre de vie et Développement durable » qui s'est réunie le 25 Mai 2023 et, après en avoir délibéré, **à la majorité, soit 15 voix** (13 voix contre ; Monsieur HOGUET n'a pas pris part au vote), décide que la nouvelle voie de desserte des 9 logements en accession à la propriété et des 12 parcelles libres de constructeurs, qui seront édifiées dans le cadre de l'opération COOPARTOIS, situées entre le Boulevard Faidherbe et la rue Robespierre, soit dénommée **Rue Joséphine BAKER** conformément au plan repris en annexe 5 à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le secrétaire de séance
Mr Alexis LEGRAND



Date de publication : 19 JUN 2023

Pour extrait certifié conforme,
LIBERCOURT, le **16 JUN 2023**
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ

